



Bellevigne-en-Layon

COMMUNE
DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

.....
REPUBLIQUE FRANÇAISE

.....
DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

.....
ARRONDISSEMENT
D'ANGERS

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 16 janvier 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de BELLEVIGNE-EN-LAYON se réunit, au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil communautaire - sise 2 rue Jacques du Bellay - THOUARCE - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur LE BARS Jean-Yves, Maire de la commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	30
Présents	24
Absents	0
Excusés	6
Ayant donné pouvoir	1
Votants	25
Quorum	16

DATES	
Envoi de la convocation	10/01/2023
Affichage de la convocation	10/01/2023
Affichage du procès-verbal	09/02/2023
Envoi en Préfecture	27 /02/2023

SECRETARE DE SEANCE

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS VAILLANT

▪ LISTE DES PRESENTS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS		PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
LE BARS Jean-Yves	X			REUILLER Christine	X		
NORMANDIN Dominique	X			LAMBERT Jacky	X		
MICHAUD Michelle	X			BERNARD Pierre	X		
CESBRON Philippe (Procuration de Monsieur Ivan BARBIER)	X			LEGENDRE Eloïse	X		
CESBRON Delphine		X		FONTENEAU Jean-Jacques	X		
BLOT Mickaël	X			NORMANDIN Valérie		X	
GALAND Nathalie	X			NOYER Vincent	X		
VAILLANT Jean-François	X			SAUVAL Hervé	X		
LAUNAY Katia		X		POITEVIN Adeline	X		
CHAPRON Floriane	X			DURGEAUD Samuel	X		
BARBIER Ivan		X		BOURREAU Manuela		X	
MERIT Laurent	X			LECLERC Antoine	X		
PERDRIEU Dominique	X			DOLBEAU Bérengère	X		
BORET Véronique	X			GUINHUT Olivier	X		
GOHIER Pascal	X			CAILLE Paul		X	

6. ADRESSAGE - ALLEE DE LA BRISE - CHEMIN DES QUATRE VENTS - RABLAY SUR LAYON

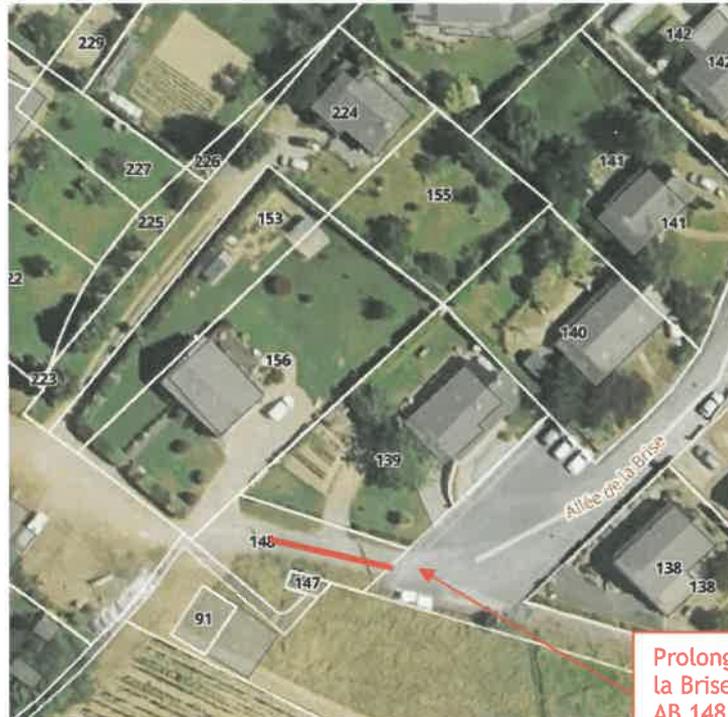
Bellevigne-en-Layon Préfecture
049-200065218-20230227-D2023-006-06-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

6. ADRESSAGE - ALLEE DE LA BRISE - CHEMIN DES QUATRE VENTS - RABLAY-SUR-LAYON

Rapporteur : Monsieur Philippe CESBRON

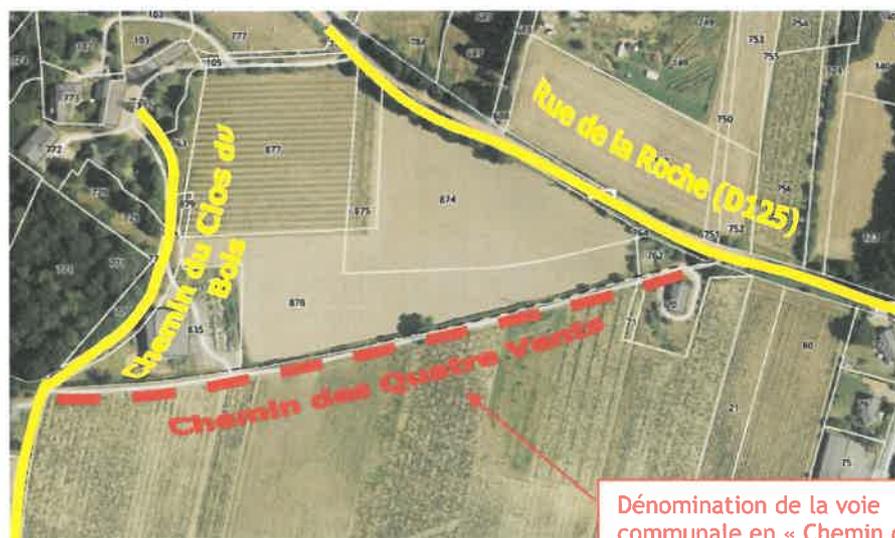
Monsieur Philippe CESBRON explique au conseil municipal qu'il y a lieu sur la commune déléguée de RABLAY-SUR-LAYON de procéder à deux modifications de l'adressage :

D'une part, pour la numérotation de deux habitations qui ne sont plus desservies par le « Chemin des Treilles » et doivent être rattachées à l'« Allée de la Brise ». Cette « Allée de la Brise » doit donc être prolongée sur la parcelle 256 AB 148, propriété de la commune, déjà aménagée en voie de passage. Cela permettra de desservir les parcelles 256 AB 156 et 256 AB 153 formant une première propriété, et la parcelle 256 AB 224 formant une deuxième propriété, qui porteront respectivement les numéros 18 et 20, Allée de Brise.



Prolongement de l'Allée de la Brise sur la parcelle 256 AB 148

D'autre part, lors de l'opération d'adressage et de numérotation précédente, une voie communale, à la sortie du Bourg en jonction avec la rue de la Roche (départementale D125) et n'a pas été dénommée. Il convient donc de lui donner un nom. Monsieur Philippe CESBRON propose la dénomination suivante : « Chemin des Quatre Vents ».



Dénomination de la voie communale en « Chemin des Quatre Vents »

Accusé de réception en préfecture
049-200055218-20230227-D2023-006-06-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

25 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le prolongement de l'Allée de la Brise sur la commune déléguée de Rablay-sur-Layon sur la parcelle communale 256 AB 148 ;
- **APPROUVE** la dénomination d'une voie communale reliant la rue de la Roche (D125) et le Chemin du Clos du Bois en « Chemin des Quatre Vents » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes aux modifications susvisées ;

Pour extrait certifié conforme exécutoire, par transmission en Préfecture le 27 /02/2023

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Maire,
Monsieur Jean-Yves LE BARS



Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-François VAILLANT



Accusé de réception en préfecture
049-200055218-20230227-D2023-006-06-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023